

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostic techniques (y compris pollution) et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition sur le site de l'ancienne distillerie à Condé-sur-Vire (Département de la Manche).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 31 500 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne distillerie construite en 1917 et inexploitée depuis plusieurs années L'ensemble bâti est composé de plusieurs entrepôts, de silos de stockage, de bureaux et d'un bâtiment d'habitation
PLU :	UZ – zone d'activités artisanales et industrielles
PROJET :	Renaturation du site localisé en bordure de Vire (sur le trajet de la voie verte) et réalisation d'une voie douce entre le centre-ville et la voie verte qui commande l'accès à la base de canoë-kayak située plus au Sud. Ce même cheminement desservira également le futur espace naturel de détente et loisirs dont l'aménagement est prévu en 2018.
PRISE EN CHARGE AU TITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 22-12-17 Commission permanente régionale du 23-02-18
PROPRIÉTAIRE :	Privé - M. Coligny
ENVELOPPE PROJET :	70 000 €HT

Site, lieu, nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie			
Intervention Villes moyennes								
Ancienne distillerie à Condé sur Vire Diagnostics pollution Diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition Renaturation	St Lô Agglomération	70 000 €	40%	28 000 €	25%	17 500 €	35%	24 500 €

ROUEN, le 14 mars 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL